




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-257**

**Séance publique du**

**11 juin 2018**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1134831-DE-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : FOURNITURE ET INSTALLATION DE BORNES FIXES ET ESCAMOTABLES ET  
MATERIELS ASSOCIES - LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET SIGNATURE DU MARCHE**

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.  
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2018

**Nomenclature : 1.7**  
Actes spéciaux et divers

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Maurice CHAZEAU

**Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE  
URBAINE**

**OBJET** : FOURNITURE ET INSTALLATION DE BORNES FIXES ET ESCAMOTABLES ET  
MATERIELS ASSOCIES - LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET SIGNATURE DU MARCHE-  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la sécurisation des espaces publics, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite lancer un marché dédié à la fourniture et à l'installation de bornes fixes et escamotables et matériels associés.

La valeur estimée du besoin étant supérieure aux seuils européens, la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert européen définie aux articles 25, 33, 39, 43, 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La technique particulière d'achat est celle d'un accord-cadre mono attributaire selon les conditions fixées par les articles 78 et 80 dudit décret, ne comportant pas de seuil minimum et présentant un seuil maximum annuel de 800 000 € HT.

Le marché sera conclu pour une période initiale courant à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2018.

Le marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction expresse de 3 ans.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- Critère 1 : le prix pour 60 %,  
Critère 2 : la valeur technique pour 40 %.

Le financement des prestations sera annualisé et imputé sur les crédits attribués par le Conseil Municipal en investissement et fonctionnement.

En application de l'article L.2122-21-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales stipulant que: *« Lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre. »* et compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics, à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et, à l'issue de la procédure, à signer le marché ayant pour objet la fourniture et l'installation de bornes fixes et escamotables, avec le candidat qui aura été retenu par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que tout document s'y rapportant et notamment ses reconductions éventuelles,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toutes participations financières auprès des partenaires publics ou privés,
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits inscrits sur les lignes suivantes:

Pour l'investissement : Code gestionnaire 511  
822-2152908 Ligne 6608  
821-2152-908 Ligne 6567  
821-2033-908 Ligne 6570  
821-2151-908 Ligne 6564  
822-21533-908 Ligne 7807

Pour le fonctionnement : Code Gestionnaire 511  
822-60633-928 Ligne 6566  
822-61558-928 Ligne 7808  
822-611-928 Ligne 6557  
822-60618-928 Ligne 6556

DL.2018-257 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE BORNES FIXES ET ESCAMOTABLES  
ET MATERIELS ASSOCIES - LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET SIGNATURE DU  
MARCHE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»